

PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 août 2011

Présidence : M. Christian PUHR

1. Appel : 90 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

Excusée : Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: DARBRE GUBBINS Florence, JENEFSKY Robert, JOLY Régis, KOHLER Anna-Barbara, LUGEON Séverine, REBETEZ Christian, TAWIL Joël, VOGEL David

Absents: CALAME François, CORNU Yvan

M. le Président débute la séance par une allocution de bienvenue.

2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2011

M. Jean BISCHOFBERGER : « Au point 2 du procès-verbal, il a été omis de me citer correctement. En effet, lors de cette séance de Conseil, je m'étais référé au commentaire que M. le Conseiller Graf avait fait et reporté au point 23 du procès-verbal de la séance du 16 mai 2011. Dans le présent compte-rendu, ma remarque suivante n'a pas été rapportée et je tiens qu'elle le soit: "Monsieur Graf termine son intervention en conseillant que "le fond de commerce des chenilles processionnaires" soit définitivement abandonné, je suppose par moi-même. Je préfère de loin les chenilles processionnaires comme fond de commerce à celui de la xénophobie et du racisme". »

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à une large majorité et 6 abstentions.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président propose les modifications suivantes :

- Le point 8 de l'ordre du jour « Emoluments et vacations du Conseil pour la législature 2011-2016 » nécessitait un préavis, selon l'article 30 du règlement. Le point est donc retiré, un préavis sera préparé par le Bureau.
- Ajout d'un point 24bis : « Réponse de la Municipalité à l'interpellation du PIN sur la politique de stationnement et les aménagements y relatifs des bus urbains. »
- Ajout d'un point 26bis : « Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES au sujet de la mobilité dure. »

M. Fabrice BODMER intervient au sujet des dates des séances mentionnées dans les préavis. Si le PLR apprécie l'idée louable de la Municipalité, elle a pour effet d'exclure certains Conseillers qui ont un agenda chargé. Il rappelle que le Règlement nécessite une convocation au moins 7 jours à l'avance, ce qui n'est pas respecté dans plusieurs cas, puisque les commissions seront nommées ce soir. Une alternative serait que le 1^{er} nommé rencontre le Municipal en charge à l'issue de la séance. En conclusion, le PLR demande de cesser cette nouvelle pratique.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT reconnaît qu'il y a un certain nombre d'avantages à cette pratique, par ailleurs utilisée dans beaucoup de communes, même s'il y a eu un couac dans la mesure où les dates proposées étaient très proches de la séance du Conseil.

L'idée est de maintenir ce système qui permet de tenir compte de l'agenda des Municipaux et de gagner du temps pour fixer la date, réserver la salle et organiser la séance. Il présente ses excuses pour les convocations trop rapides et propose de laisser 10 jours entre les séances de groupes et la date de la première séance ou encore de préparer une liste avec toutes les dates prévues. Il rappelle également que ce système fait suite à une discussion entre la Municipalité et le Bureau du Conseil.

M. Yves FROIDEVAUX n'est pas opposé à cette pratique, mais cela demande un peu de souplesse. Comme exemple, il cite une assemblée du parti socialiste prévue le lendemain, date à laquelle une commission est prévue et dès lors aucun représentant de ce parti ne pourra s'y rendre. Il aurait souhaité que cette commission puisse être déplacée, si un parti a des obligations.

M. Jacky COLOMB souhaite une liste compilée de tous les Municipaux car certaines commissions ont lieu simultanément.

M. Maurice GAY estime que cela a toujours bien fonctionné jusque là. Il rappelle que les commissaires seront nommés ce soir et, à partir de là, un délai de 7 jours est nécessaire. De plus, il estime que la remise des rapports le mardi avant le Bureau est également trop rapprochée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à une large majorité, 2 avis contraires et 5 abstentions.

4. *Communications du bureau*

- Le Bureau a reçu une lettre de démission de M. Nicolas QUINCHE, VL, du Conseil ainsi que du Bureau. M. le Président en donne lecture. Mme Taïna PIEREN le remplacera en tant que membre du Conseil.
- Suite à la venue d'une délégation du Conseil communal de Pully au mois de juin et les intéressants débats qui en ont découlés, M. le Président informe le Conseil qu'une visite leur sera rendue en réponse à leur invitation. De plus amples informations suivront.

5. *Assermentations des Conseillères et Conseillers absents lors de la mise en place des autorités, de la secrétaire, de l'huissier et de l'huissier suppléant*

Conformément aux articles 10 et 39 du Règlement du Conseil, il appartient au Président d'assermenter les membres absents lors de l'installation des autorités, ainsi que la secrétaire et les huissiers. Il invite Mmes et MM Jean BISCHOFBERGER, Denise FONJALLAZ, Albert GRAF, Pierre-Alain DUPUIS, Jean-Marie FRACHEBOURG, Damien OEGGERLI, Taïna PIEREN, Jean-Marc DUCRY, Olivier MONGE et Nathalie VUILLE à s'avancer afin de prêter serment.

Mme Anna-Barbara KOHLER, ayant dû partir à l'étranger, son assermentation aura lieu à une date ultérieure.

6. *Election d'un 1er scrutateur suppléant.*

Pour les Verts'Libéraux, M. Olivier PEZZOLI propose Mme Denise FONJALLAZ en remplacement de M. Nicolas QUINCHE au poste de 1^{er} scrutateur suppléant. Elle est élue à l'unanimité.

7. Elections des membres de la commission des pétitions et de la commission de recours en matière d'impôts

Les personnes suivantes sont proposées par les partis :

Commission des pétitions : Jessica JACCOUD et David LUGEON, SOC ; Knut RUPPRECHT, VERTS ; Marc BOURQUI, PIN ; Olivier PEZZOLI, VL ; Bernhard WILLI et David SAUGY, PLR ; Pascal FRANCFORT, UDC.

Commission de recours en matière d'impôts : Chantal THUILLARD et Frédéric TSCHUY, SOC ; Jean BISCHOFBERGER, VERTS ; Pierre GIRARD, PIN ; Margaux CARRON, VL ; Régis JOLY et Christian PERRIN, PLR ; Albert GRAF, UDC.

Elles sont élues, en bloc, à une large majorité et 3 abstentions.

8. Emoluments et vacations du Conseil pour la législature 2011-2016.

Point retiré qui sera présenté ultérieurement sous la forme d'un préavis.

9. Réponse de la Municipalité aux vœux de la commission de gestion.

La discussion est ouverte.

M. Grégory DURAND a rencontré M. le Syndic et une séance sera agendée au mois de septembre entre la COGES et le syndic pour discuter des relations entre cette commission et la Municipalité.

M. Jacques HANHART ne comprend pas cette intervention, est-ce que les vœux seront rediscutés lors de cette réunion, auquel cas, on ne peut pas les voter maintenant.

M. Grégory DURAND précise qu'il s'agit de parler de relations et non de revenir sur la réponse aux vœux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte la réponse de la Municipalité aux vœux de la COGES à la majorité, 3 avis contraires et 21 abstentions.

10. Rapport N° 216 concernant l'ancienne décharge de Molard Parelliet. Etablissement du projet d'assainissement. Demande de crédit d'étude de CHF 335'500.- HT

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD lit dans le rapport que des polluants migrent dans la nappe phréatique et il souhaite savoir si de l'eau est pompée dans cette nappe polluée pour alimenter le réseau de la ville

M. Frédéric TSCHUY précise que ce ne sont que des traces d'eau polluée qui ont été détectées pour l'instant, mais il est nécessaire de freiner cette pollution. Actuellement, nous sommes en-dessous du seuil de toxicité et les services cantonaux font des contrôles stricts.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale qu'il ne faut pas confondre nappe phréatique et zone de captage. Il précise qu'une nappe phréatique est bien polluée mais ne concerne pas la zone de captage. L'eau que nous buvons est une eau qui est contrôlée en continu par les Services Industriels selon un protocole cantonal. Il ne faut pas non plus confondre les secteurs

contaminés et les zones de captage. Jusqu'à présent les eaux de la nappe phréatique en question ne sont pas venues dans la zone de captage.

M. Jacky COLOMB souhaite savoir depuis quand on sait que le secteur 3 est considéré comme pollué.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond que l'Etat de Vaud a établi le cadastre des sites pollués dès 1994. Ce cadastre recense actuellement environ 2600 sites, et la Municipalité a décidé en 2004 de voir quelle serait la base légale cantonale pour le financement de cet assainissement. En 2006, la LASP est entrée en vigueur, en 2007 et 2008 la Municipalité a fait des investigations supplémentaires et des forages, en 2008-2009, elle a fait le choix des systèmes des trois variantes comme stipulés dans le préavis et en 2009, elle a fait des appels d'offres.

M. Jacky COLOMB demande encore ce que l'on mettra dans le grand trou qui sera fait.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que ce point fera partie de l'étude et une réponse sera donnée lorsque celle-ci sera terminée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 1 abstention :

1. Un crédit de CHF 335'500,- HT est accordé à la Municipalité pour financer l'établissement du projet d'assainissement de l'ancienne décharge de Molard Parelliet.
2. Accepte de prélever le montant de ces travaux après déduction des subventions sur le fonds de réserve "fonds de réhabilitation de la décharge" compte N° 9282.17.
3. Selon l'OTAS et la LASP, la Confédération et le canton de Vaud subventionneront toutes les étapes de l'assainissement de l'ancienne décharge de Molard Parelliet à hauteur de 80 %. La dépense effective pour la commune de Nyon se montera alors à CHF 67'100,- HT.

11. *Préavis et Rapport N° 1 (avec clause d'urgence) concernant l'autorisation générale de placer des fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses, auprès de Postfinance, durant la législature 2011-2016.*

Rapporteur : M. Jacques PITTET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

- La Municipalité est autorisée, d'une manière générale, à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires, ainsi qu'auprès de Postfinance.

La présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2011-2016 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

12. *Préavis et Rapport N° 2 (avec clause d'urgence) concernant l'autorisation générale pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titre de sociétés immobilières ainsi que pour l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales, durant la législature 2011-2016.*

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

En préambule, M. Pierre GIRARD précise qu'au troisième paragraphe du rapport, il s'agit de créations de chaussées et trottoirs et non de réparations.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX souligne que l'amendement ne correspond pas au point 3 des conclusions. Ensuite, il fait remarquer qu'entre le moment où un préavis est déposé et le délai référendaire échu, il se passe facilement 2-3 mois. En acceptant l'amendement, on empêche la Municipalité d'être réactive. Le groupe socialiste ne soutiendra pas l'amendement.

Mme Christine TROLLIET, pour le groupe des Verts, trouve également qu'il s'agit d'un retour en arrière. Elle estime qu'il s'agit d'un signe de défiance quant à la capacité de jugement de la Municipalité et le groupe votera également contre cet amendement.

M. Pierre WAHLEN va dans le même sens et précise que, jusqu'alors, ces autorisations ont toujours été accordées, avec l'assentiment de la commission des finances. Il se demande aujourd'hui ce qui motive la commission à présenter cet amendement. Ce montant a toujours été utilisé avec parcimonie, mais surtout dans le respect le plus strict de l'intérêt général. Il est parfois des situations où des décisions doivent être prises rapidement. Il lui paraît légitime que cette Municipalité, qui agit de manière collégiale, bénéficie de la confiance des électeurs et du Conseil. On ne peut s'empêcher de lire entre les lignes du rapport une défiance vis-à-vis des autorités, qui ne repose sur aucun élément concret. Il recommande également de refuser l'amendement.

M. Pierre GIRARD précise à M. Froidevaux, que l'amendement à voter est celui dans le texte, pas dans les conclusions. Ensuite, pour répondre aux autres remarques, il signale qu'il ne s'agit pas de défiance, mais que parfois des prises de participations peuvent avoir un caractère politique. En aucun cas, la commission ne remet en doute la bonne foi de la Municipalité. La commission a décidé de poser la question au Conseil.

M. le Municipal Claude ULDRY donne des informations complémentaires. Des questions ont été posées à la Municipalité et au chef de service des finances. Quatre propositions d'achat ont été transmises et sont dans le rapport, trois autres n'y figurent pas. Il s'agit de la liquidation de Glacier 3000, l'échange d'un bon de participation dans la société Unité Parking Hôpitaux et la liquidation de la société Swiss Métro. Est-ce que le Conseil aurait vraiment souhaité se prononcer sur ces sujets ? La Municipalité souhaite travailler en totale transparence pour les 5 ans à venir. Il estime qu'il y aura d'autres enjeux bien plus importants au cours de cette législature. Il souligne encore qu'il s'agit presque de la même Municipalité qu'auparavant qui avait toute la confiance du Conseil et il demande de la reconduire.

Pour M. Jacky COLOMB, l'amendement ne permet pas d'innover, mais par contre il permet de renflouer des sociétés qui ne marchent pas. On prendrait plus de risques à recapitaliser des sociétés qui ne fonctionnent pas.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement est refusé à la majorité, 27 oui et 8 abstentions.

La discussion générale sur le rapport est ouverte.

M. Maurice GAY aurait souhaité avoir un point à l'ordre du jour pour les préavis et un autre pour les rapports. Le Conseil doit se prononcer aux trois quarts sur la clause d'urgence. Dans ce cas-là, cela n'est pas important mais pourrait l'être dans d'autres cas. Il revient également sur la fixation des dates de commissions et rappelle que le Bureau est composé du Président et des deux scrutateurs. Il souhaiterait que les Présidents de groupes soient contactés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 10 abstentions :

1. La Municipalité est autorisée à :
 - engager 100'000 francs par objet pour les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans le cadre d'opérations de faible importance ; le nombre d'objets n'étant pas limité.
 - engager 2'500'000 francs au maximum, en une ou plusieurs fois, uniquement pour des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières nécessitant célérité et discrétion (ce montant étant indépendant des opérations inférieures à 100'000 francs).
 - à procéder, d'une manière générale, à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de 50'000 francs par cas.
2. La présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2011 – 2016 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

13. *Préavis et Rapport N° 3 (avec clause d'urgence) concernant les autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016*

Rapporteur : M. Raymond CARRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. Lorsque la Commune agit en tant que défenderesse, la Municipalité bénéficie d'une autorisation générale de plaider.
2. Lorsque la Commune agit en tant que demanderesse, la Municipalité est autorisée à plaider dans les seules procédures dont la valeur litigieuse est inférieure ou égale à 100'000 francs.
3. La présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2011-2016 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

14. *Préavis et Rapport N° 4 (avec clause d'urgence) concernant la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2011-2016.*

Rapporteur : M. Jacques PITTET

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- La compétence financière accordée à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissements imprévisibles et exceptionnelles est fixée à 50'000.- francs pour la durée de la législature 2011-2016 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

15. *Rapport de la commission des pétitions concernant celle du 27 avril 2011 au sujet des requérants d'asile.*

Rapporteur : M. Bernhard WILLI

La discussion est ouverte.

M. Grégory DURAND ne peut pas prendre position étant donné que, s'il a bien reçu le rapport de la commission, il n'a pas vu la pétition. Selon l'article 110, il demande le renvoi à la prochaine séance du Conseil.

M. Bernhard WILLI propose de l'envoyer aux Conseillers pour la prochaine séance.

M. Maurice GAY signale que la commission des pétitions ne doit se prononcer que sur la validité de celle-ci, quel que soit le contenu.

M. Yves FROIDEVAUX pense qu'il n'y a pas qu'une question de forme, mais il y a également une question de fond extrêmement importante. Il propose de faire voter le renvoi.

M. Bernhard WILLI demande que lors du dépôt d'une pétition, le texte soit envoyé aux Conseillers.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 34 avis contraires et 7 abstentions de renvoyer la décision à la prochaine séance.

16. *Préavis N° 5 concernant la construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de bureaux dans le cadre du plan de quartier "Vy-Creuse - Usine à gaz - Rive" - Demande d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture de CHF 153'000.- TTC.*

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN s'étonne de cette demande de crédit, car ce projet est un partenariat public-privé où il semblerait que les privés représentent environ 60% de l'investissement et il se demande pourquoi l'on passe par un concours d'architecture. Il pense que l'on pourrait simplifier la procédure en confiant ceci aux privés. Il invite la commission à s'intéresser de très près à cette question.

M. Bernhard WILLI fait remarquer que la commune n'a pas assez d'argent pour entretenir les routes, les canalisations ou encore mettre un toboggan à la plage. Et deuxièmement, les 2/3 de la population habitent au nord de la ville. Est-ce que la salle prévue à l'ancienne voirie va voir le jour et si oui, en plus du centre Perdtemps-Usteri ? Cela ne va-t-il pas faire trop de salles à Nyon ?

M. Jacques HANHART souligne qu'il y a un plan de quartier autour de l'Usine à Gaz qui est tellement complexe qu'il se demande s'il est réellement possible de faire autre chose que ce qui est dans ce plan. Il y a des contraintes de voisinage et de gabarits très complexes.

M. le Municipal Claude ULDRY répondra en détails à ces questions légitimes et intéressantes lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 6 concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le 1^{er} nommé, M. Maurice GAY, signale que les 7 jours de délais seront respectés et une autre date sera trouvée. Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY rétorque qu'il n'est pas possible de changer de date, elle-même et le commissaire de police ne sont pas disponibles. Cela viendrait à repousser cette commission au mois d'octobre.

M. Christian PERRIN relève que les séances de commissions ont toujours été fixées d'entente entre le 1^{er} nommé et la Municipalité. Il ne veut pas que celle-ci fixe à l'avance les dates.

M. Guy-François THUILLARD abonde dans le même sens et rappelle à la Municipalité qu'il y a un règlement du Conseil et lui demande de le respecter. C'est le Conseil qui décide des dates et de plus, il faut respecter les 7 jours de délais.

M. Jean-Claude MERMILLIOD trouve au contraire, que c'est un progrès que de savoir à l'avance quand aura lieu la commission. Dans chaque commission, il y a des gens absents, non-excuses, car ils n'ont pas pu venir. Cela n'a pas d'importance de savoir qui fixe la date, l'important est de trouver des personnes disponibles. Il n'est dès lors pas nécessaire de trouver un remplacement.

M. le Président rappelle qu'une discussion aura lieu entre le bureau et le syndic afin de trouver une solution. Les dates figurent en bas des préavis et ceux-ci ont été envoyés avec la convocation il y a 10 jours.

M. Volker KIRCHNER demande un vote pour savoir ce qu'en pense le Conseil.

M. Maurice GAY ne souhaite pas avoir de recours une fois le règlement voté car la commission n'a pas été convoquée dans les délais et n'a pas siégé valablement.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY propose de retirer le préavis et le redéposer avec une date réglementaire.

M. Jacques HANHART estime qu'il n'y a pas lieu de le retirer, mais juste fixer une autre date la séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 7 concernant la STEP - ASSE / CCF (Couplage - Chaleur - Force). Demande de crédit de CHF 106'000.- HT pour une grande révision et l'installation d'un système de nettoyage du biogaz.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° 8 concernant la protection des eaux. Nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, et nouvelle structure de taxes (annexe au règlement). Demande de crédit de CHF 95'000.- HT pour l'adaptation du système de facturation ainsi que la communication auprès du public.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Rapport municipal N° 9 en réponse au postulat de M. Christian Pühr et de Mme Bernadette Nelissen, intitulé "Installation de ruchers urbains à Nyon".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Rapport municipal N° 10 en réponse à la motion de M. Jean Bischofberger intitulée "Motion pour informer la population des niveaux de pollution de l'air dans la commune et des mesures à prendre pour protéger sa santé".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Rapport municipal N° 11 en réponse au postulat de MM. Christian Pühr et Robert Jenefsky intitulé "Des microcentrales hydrauliques à Nyon".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. Préavis N° 12 concernant la nouvelle loi sur le Service de défense incendie et secours (LSDIS) - Création d'un EPT supplémentaire en vue du futur SDIS régional.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. Préavis N° 13 concernant l'harmonisation des registres. Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 95'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24bis. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Parti Indépendant Nyonnais sur la politique de stationnement et les aménagements y relatifs des bus urbains et suburbains. (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB remercie Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY pour sa réponse très complète, sur laquelle il reviendra peut-être.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Postulat de M. Christian UDASSE pour la mise en place d'un plan solaire pour Nyon.

La discussion est ouverte.

Dans le prolongement du postulat, M. Jean-Pierre VUILLE demande s'il est possible de couvrir les futurs murs anti-bruit des CFF par des panneaux solaires.

M. Yves FROIDEVAUX trouve la question intéressante et il lui semble qu'une commission devrait siéger pour avoir plus d'explications, ce d'autant que certains éléments sont de la compétence de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent la proposition de M. Froidevaux, le postulat est envoyé à une commission.

26. Interpellation de M. David VOGEL intitulée « Du moment idoine pour rénover une place de jeux ».

26 bis. Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES sur la mobilité dure. (en annexe)

27. Communications municipales.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que des travaux ont été entrepris afin d'éviter les flaques d'eau derrière la gare, maintes fois signalées. De plus, il informe le Conseil que les prochaines journées européennes du patrimoine auront lieu les 10 et 11 septembre 2011, dans des lieux insolites du patrimoine. Ces journées donnent l'occasion de redécouvrir sous une nouvelle approche les faces cachées de notre culture. Beaucoup d'éléments de grande valeur ne sont pas visibles de prime abord. Il invite vivement les Conseillers à venir voir ces éléments et le dimanche les coulisses des aquariums pourront également être visitées. Des brochures sont à disposition.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY informe le Conseil que le cautionnement de la construction à Bourgogne Sud (appartements à loyer modérés), qui a été adopté dans le cadre du préavis 36/2007, a été finalement signé pour un montant de CHF 2'576'000.-, alors qu'il avait été évalué à CHF 2'408'100.-

Mme la Municipale répond ensuite à M. Robert Jenefsky au sujet du chemin des Ruettes. Elle signale que le cheminement piéton a dû rester ouvert pour permettre d'accueillir les écoliers, mais dès le début des vacances, il a été fermé pour permettre un avancement plus rapide du chantier. Par contre, il est à nouveau ouvert depuis la rentrée.

Enfin, elle répond à M. Jacky Colomb au sujet des feux de signalisation lumineuse. En réalité, une fois démontés, les mâts et les boîtes à feux se sont avérés en plus mauvais état que prévu et ont finalement été changés. Toutefois, les travaux resteront dans le montant alloué dans le préavis N° 155

M. le Municipal Claude ULDRY donne des nouvelles des chantiers ouverts :

- les travaux d'amélioration du stade de Marens sont effectués à 80% et seront terminés à l'automne 2011.
- les aquariums du Musée du Léman sont avancés à 95%, terminés en décembre 2011.
- les Allevays sont avancés à 20%, fin prévue printemps 2012.
- l'agrandissement des biens culturels est avancé à 30% et sera fini en décembre 2011, déménagement printemps 2012.
- concernant l'agrandissement du SAN / BTE, la pose de la charpente métallique a pu être faite durant Paléo, elle est maintenant hors eaux. La fin est prévue fin 2011 pour le SAN.

Pour tous ces chantiers, les budgets sont actuellement tenus.

M. le Municipal signale encore qu'il n'y aura pas de demande de crédit complémentaire, 1ère série, éventuellement une 2ème série, en décembre.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à la demande de M. Robert JENEFSKY au sujet de l'exposition sur l'immigration de M. Raymond Carrard. La Municipalité relève encore

l'excellente exposition, et signale que d'autres personnes se sont montrées intéressées, notamment le musée de l'immigration. Une brochure sera éditée et pourra être consultée aux archives de la commune. Les directeurs des écoles ont également été approchés. Par contre, il sera difficile de mettre l'exposition dans la salle du Conseil, mais elle pourrait être à nouveau affichée à la Grenette.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS informe le Conseil que, conformément à la loi, les fournisseurs d'électricité sont tenus de fixer leurs tarifs au 31 août de chaque année. Sur proposition des SI, en conformité aux directives de l'Elcom, la Municipalité a décidé de reporter l'intégralité de la diminution du tarif d'achat de l'électricité sur le consommateur. Il en résultera une baisse d'environ 5.- par mois pour un ménage de 4 personnes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Jacques Hanhart au sujet des employés communaux qui travaillaient sur la route de Divonne sans protection. Les circonstances relatives méritent, pour le moins, son étonnement, teinté d'inquiétude. L'interrogation et les craintes sont largement partagées par l'ensemble de la Municipalité. Cette situation n'est pas acceptable. L'information a été relayée immédiatement aux services qui pourraient être concernés. Les règles de prudence élémentaires ont été rappelées, en particulier les éléments contenus dans l'Ordonnance sur les travaux de construction et spécifiquement ses articles 4 organisation de la sécurité au travail et de la protection de la santé et 6 vêtements de signalisation à haute visibilité. L'ordre a été donné pour qu'une telle situation ne se reproduise plus. En ce qui concerne le second aspect de la question quant à l'organisation de la Ville de Nyon en matière de MSST (Mesure de santé et sécurité au travail), voici comment l'administration gère la problématique des MSST :

La responsabilité de la sécurité, sur le plan communal, est partagée par les services qui ont adhéré à des solutions de branches spécifiques (SI, espaces verts, forêts, T+E) en matière de santé et sécurité au travail et le chef du service R&RH, chargé de sécurité au sens de la SUVA et formé par elle.

La Ville de Nyon bénéficie également d'un ingénieur de sécurité qui fonctionne sur mandat. Actuellement ce dernier finalise un concept global MSST, à la suite d'un pré-audit réalisé l'année dernière. Finalement, le Dr Jean Walther fonctionne en qualité de médecin-conseil de la Ville.

La Municipalité accorde une importance réelle à la question des MSST, elle l'a souligné dans sa décision concernant sa politique en matière de ressources humaines. Chaque année elle propose au Conseil, au travers du budget, une somme de CHF 40'000.- afin de mettre en œuvre des mesures de santé et sécurité au travail efficaces. Elle est convaincue que l'incident relaté doit être et rester une exception.

28. Divers et propositions individuelles.

M. Jean BISCHOFBERGER : « Au début de cette année, Stéphane Hessel, Ambassadeur de France, âgé de 94 ans, co-rédacteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et inlassable militant de ces droits, a publié un cri du cœur " Indignez-vous" qui stigmatise, entre autres, la manière dont nos gouvernants traitent des êtres humains fragilisés, tels que demandeurs d'asile, sans papiers, immigrés illégaux, et on peut ajouter chez nous les "cas Dublin" des Tattes d'Oies, les NEM, ce bel euphémisme, qui donne une bonne conscience aux bien-pensants, les Roms vivant dans une misère extrême par manque de pression européenne sur les nouveaux pays de l'Union Européenne dont ils sont ressortissants, les Damnés de la Terre de Frantz Fanon. Stéphane Hessel, dans un bel élan humanitaire en appelle au soutien populaire à ces populations opprimées d'ailleurs et d'ici.

Je m'indigne, parce que dans mon pays un parti ultra-xénophobe, représenté dans ce conseil, matraque incessamment la population par des affiches ignobles, utilisant toujours les trois couleurs, noire, rouge et blanche, de l'Allemagne nazie, pour installer un climat de peur et de rejet de l'étranger dans nos populations, de dénigrement de tout ce qui n'est pas bon suisse bon teint, de remise en question de nos traités internationaux, à la base, dernièrement, du durcissement intolérable des lois sur l'asile et les étrangers, dont la validité en matière des Droits de l'Homme doit être soulevée et combattue.

Je m'indigne, parce que les dernières affiches honteuses et haineuses de ce parti, qui montrent des bottes noires foulant un drapeau suisse, sont une insulte à notre ville multiculturelle. Ce ne sont pas tellement les pieds blancs des immigrés du premier cercle qui sont visés, mais bien les pieds noirs, les pieds du péché, les pieds de l'invasion qui sont dans ces bottes. Ces immigrés-là, eux n'ont pas de bottes montantes mais arrivent chez nous à pieds nus, souvent affamés.

Je m'indigne, parce que cette Municipalité à majorité de gauche n'a de nouveau pas eu le courage politique de celle de l'équipe précédente d'Alain-Valéry Poitry, soit pour bannir la publication de ces affiches néfastes des murs de notre ville ou en tous cas de les condamner sans appel par Communiqué de Presse d'une Municipalité solidaire dans sa dénonciation de cette atteinte à nos valeurs humanitaires. Je suis solidaire de l'élan de certains qui ont, soit déchiré ces affiches ou les ont recouvertes d'un slogan approprié à la méchanceté de leurs messages. La désobéissance civile non-violente est souvent le dernier rempart de la moralité. »

M. Jacques HANHART est surpris par une parution dans la FAO, d'une adaptation de raison sociale de Nyon Vidéotext SA, qui a un capital de CHF 150'000.-, domicilié aux Services Industriels, Place du Château 10. Selon lui, le Vidéotext n'existe plus et se demande pourquoi l'on fait un changement de raison sociale. Il souhaite des explications. D'autre part, il fait remarquer que, ce printemps, les luminaires de l'avenue Viollier ont été changés. Il s'agissait de vieux luminaires à vapeur de mercure, or ils ont été remplacés par des luminaires contenant autant si ce n'est plus de métaux lourds. Aujourd'hui des villes comme Yverdon remplacent leur éclairage par des luminaires à LED. Le système est en constante évolution et il s'étonne que l'on ait remis des luminaires polluants, alors que l'on prône sans cesse le développement durable.

M. Pierre WAHLEN a vu que les CFF ont déposé des demandes de construire pour des murs anti-bruits le long des voies de chemins de fer. Il existe plusieurs manières de diminuer les nuisances engendrées par les trains : amélioration du matériel roulant, dispositions constructives sur les bâtiments longeant les rails ou encore en prenant des mesures d'aménagements du territoire adéquates. Les murs anti-bruits devraient intervenir en dernier recours. Il pose à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle été consultée pour ces projets ?
- Les projets des CFF correspondent-ils aux visions du développement urbain de notre ville ?
- Dans la négative, la Municipalité a-t-elle l'intention de manifester son désaccord, seule ou en s'associant avec les communes concernées ?

M. Alexandre DEMETRIADES relève qu'il y a des problèmes avec les vélos en libre service, notamment de recharge électrique ou de places libres. Est-ce que Pro-Jet était en vacances et le travail n'a pas pu être fait correctement ? D'autre part, il souhaite des informations concernant la vente des abonnements ainsi qu'au sujet de la casse et des déprédations.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que le réseau a été équipé du nouveau système de gestion et que des changements ont été opérés sur tout le réseau, que ce soit les bornes, l'équipement, les suivis ou les vélos. Des problèmes techniques sont survenus et le système est victime d'erreurs de jeunesse, que le fournisseur s'efforce de gommer. Il est toutefois intéressant de voir que les statistiques sont bonnes, puisque plus de 2000 transactions ont eu lieu.

Mme Josette GAILLE relève que la construction à Central Park va démarrer et qu'au final, la commune va aménager un parc de 11'000 m². Elle demande si la Municipalité a envisagé de creuser sous ce parc pour faire un parking qui serait un atout majeur pour cacher les voitures sous terre et palier à la fermeture du parking des Ruettes et plus tard du Martinet. Il y a 50 ans, il avait été envisagé de creuser sous Perdtemps pour faire un parking, ce qui avait été pris pour une plaisanterie. Aujourd'hui un tel projet existe, et il serait bon d'être visionnaire à Central Park.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui signale que ce qu'elle propose n'est pas possible dans le cadre du concept de mobilité urbaine et le concept général des parkings nyonnais qui sera présenté lors du prochain Conseil. Un parking est déjà prévu sous les immeubles, qui a par ailleurs dû être réduit, parce qu'il existe des normes très contraignantes liées au nombre d'appartements, d'emplois et de commerces. Il reste encore le parking du Martinet. La comparaison avec Perdtemps ne peut pas être faite, celui-ci est dans le centre historique et sert pour les habitants et les clients des commerces.

M. Jean-Pierre VUILLE a constaté un large abattage d'arbres à l'Avenue Cortot 8. La commission des arbres a-t-elle été consultée, d'autant que l'on sait qu'il va également avoir deux autres abattages tout proches (chemin des Rosiers et dans le manoir « La Romandie »).

M. Braulio MORA aimerait savoir si la Municipalité a des informations quant à l'utilisation des bornes de recharges pour scooters électriques, inaugurées il y a environ 6 mois. D'autre part, il est choqué par les affiches qui indiquent « L'immobilier se démarque à Nyon », il estime que cela revient à se moquer de toutes les personnes qui n'arrivent pas à se loger.

M. Jacques PITTET souhaite savoir si en plus d'une baisse du tarif de l'électricité il y aura également une baisse du tarif du gaz, puisque le mazout lourd et le dollar ont baissé.

M. Christian UDASSE demande si des changements vont avoir lieu pour les déchets à la rte de St-Cergue 8 à 12. Les habitants doivent se déplacer sur plus de 400m pour les déposer à cause de travaux. Il propose de poser 3 containers au bas des escaliers du numéro 8.

M. Jean-Paul URSENBACHER a vu l'appel de fonds pour le quartier Perdtemps-Usteri et ne comprend pas pourquoi il y a cet appel avant le dépôt d'un préavis.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui rappelle qu'un préavis a été déposé il y a 22 ans et qu'une information au Conseil a été donnée il y a environ une année sur la procédure prévue. Huit dossiers ont été reçus, d'excellente qualité, d'investisseurs prêts à s'engager dans ce projet.

M. Albert GRAF demande que M. le Président respecte l'article 36 du Règlement du Conseil qui l'invite à faire la police de la salle. Il estime qu'il est temps de mettre un terme aux attaques diffamatoires dont son parti est victime. Il n'appartient pas à un Conseiller communal de prendre position sur des questions nationales ou internationales, uniquement sur des questions communales. Il demande de mettre un terme une fois pour toutes à ces diffamations.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur le préavis 165, accepté au mois d'août 2010 concernant le remplacement de la chaudière au Couchant B. La commission avait soulevé la question de la qualité de l'isolation du bâtiment, faute de moyens, cette question devait être étudiée ultérieurement. Afin de donner une idée plus précise de l'impact des priorités d'investissements consenties, il souhaite connaître la date de mise en service de cette chaudière et la consommation des pellets par mois. D'autre part, il revient également sur le prix du gaz et signale que, lors de la phase ascendante du prix du pétrole, les SI n'ont pas manqué d'expliquer aux usagers que le gaz était lié de façon rigide au prix du pétrole et se voyaient contraints de répercuter cette hausse. Depuis des mois, le prix du pétrole a subi des variations importantes, ce qui est aussi le cas du dollar et de l'euro. Il demande comment les SI calculent le prix du gaz, quels sont les accords conclus entre les SI et les fournisseurs et les SI n'ont-ils pas l'intention de répercuter une baisse.

M. le Municipal Claude ULDRY convient que le bâtiment de Couchant B mérite des isolations périphériques. Il souhaite qu'elles figurent dans le plan des investissements. En ce qui concerne la consommation, les courbes seront transmises, mais elles ne sont pas bonnes. Il est dépensé trop de pellets. Il rappelle que la manière écologique de chauffer avait été préconisée.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS rassure MM. Pittet et Gauthier-Jaques sur le prix du gaz et qu'un certain nombre de calculs sont faits. De bonnes nouvelles devraient être annoncées lors de la prochaine séance.

M. Philippe GLASSON revient sur les finances du canton et les CHF 500 millions d'investissements que le gouvernement destine essentiellement à Lausanne et sa région. Il demande à la Municipalité quelle est sa politique pour défendre les intérêts de la région, notamment l'avancement de la troisième voie CFF. D'autre part, il souhaite savoir ce que la Municipalité va faire de la salle de la Bretèche, va-t-elle devenir une serre ou va-t-elle être ré-ouverte à la lumière.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a fait les mêmes constats au sujet de cette manne financière vaudoise. La question s'est déjà posée au niveau de la région et doit encore être débattue en Municipalité. Il est possible qu'une entrevue soit demandée au Conseil d'Etat, pour rappeler que nous sommes dans le canton de Vaud.

Quant à la salle de la Bretèche, M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que ces roseaux seront déplacés sur la cour du Musée Romain.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h.15

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :

Christian Puhr

Nathalie Vuille

Annexes : Liste des commissions
Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais
Interpellation de Mme Roxane FARAUT-LINARES sur la mobilité dure